



# PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS  
CLASSÉES

## **Arrêté du 27 janvier 2022 modifiant la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Haut-Rhin et nomination des membres**

**Le préfet du Haut-Rhin**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L 1416-1 et R 1416-1 à R 1416-6,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15,

VU l'arrêté préfectoral du 6 août 2021 fixant la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Haut-Rhin et nomination des membres modifié,

VU la lettre du 7 janvier 2022 de la Chambre de Métiers d'Alsace,

Considérant qu'il y a lieu de désigner des représentants de la Chambre de Métiers d'Alsace à l'issue du Comité Directeur du 7 décembre 2021,

Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture,

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 6 août 2021 fixant la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) du Haut-Rhin et nomination des membres est modifié comme suit :

...- la chambre de métiers d'Alsace

Titulaire :

**M. Alexandre FRIEH**

Suppléante :  
**Mme Peggy GUILLON-ZAEGEL**

...

La composition du Coderst à compter du présent arrêté figure en annexe.

Article 2 : Le mandat des membres du Coderst prend fin le 6 août 2024 lors du renouvellement de cette instance.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin et notifié à l'ensemble des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Haut-Rhin.

À Colmar, le 27 janvier 2022

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général

signé

Jean-Claude GENEY